

Apprentissage

Lyon, le 7 novembre, 1841

Suppléance de
M. Meunier

P C

CONSEIL DES PRUD'HOMMES

Mon collègue Meunier
était fatigué de me présenter
à rédiger les présents. (Cf)

à Monsieur Charnier prudhomme

"Vu l'état maladif de jeune homme
je vous prie de visiter à mon lieu et place
en terrain utile, l'atelier de S^r Mouchard
indiqué dans lettre de délégation ci-jointe.
Je suis très peiné de ne pouvoir réprimander
moi même l'état de l'apprenti de cet
atelier au sujet de son manque de grâce
tenue moi lors de ma dernière visite.
Je vous désigne Marceline Courroy
comme la plus ancienne, je suis que vous
sauriez empêcher qu'on puisse inopinément
résulter le conseil dans les personnes de sa
délégation.

Salut à tous. En presser

Meunier



Notes: Deux apprentis âgés de 20 ans environ étaient
dans une besogne avancée contre leur maître qui n'avait rien à se
reprocher. Le calme le plus complet fut le résultat de mes exhortations

Opponent's name
Applicant's name
No. of the case

STATE OF NEW YORK

In the County of ...

The Court hereby certifies that the following is a true and correct copy of the ...
as shown by the records of the ...
on this 10th day of ...
in the presence of the ...
The Court hereby certifies that the following is a true and correct copy of the ...
as shown by the records of the ...
on this 10th day of ...
in the presence of the ...

John ...
John ...

Witness my hand and seal of the Court at ...
this 10th day of ...

Ce jour'hui 7 novembre, 1851 nous Pierre
 Chevrier membre du conseil de prud'homme
 déclarent certifier ^{ne} être transportés dans les lieux
 de M. Macchard (pierre) chef d'atelier
 demeurant à Marcieu aîné de Louis Dupeslin
 aux fins de procéder au lieu et place de M. Willard
 à la surveillance de l'atelier susdit au
 sujet de ses apprentis s'oyt authentifié et
 Moratine Courroy



[Faint, illegible handwriting on the top half of the page, possibly bleed-through from the reverse side.]

22-3

3-

W. Worcester, 15

W. Worcester